



**Déclaration de la WAS sur la Justice Sexuelle
Proclamée lors du 26^{ème} Congrès mondial de la WAS
Antalya (Turquie) 5 Novembre 2023**

L'Association mondiale pour la santé sexuelle (WAS) proclame que :

La justice sexuelle contribue à un monde plus égalitaire et inclusif et elle est essentielle à la réalisation de la santé et des droits sexuels pour tous, sans discrimination, peur, honte et stigmatisation.

La justice sexuelle est une dimension centrale de la justice sociale, dans la mesure où elle concerne la sexualité et la santé sexuelle. Elle occupe une place essentielle et vise au respect, à la protection et à la réalisation des droits sexuels en tant que droits humains.

La justice sexuelle est fondamentale pour des sociétés justes et s'attaque aux déterminants sociaux et aux conditions structurelles des inégalités et des discriminations qui persistent à l'échelle mondiale en matière de santé et de droits sexuels, et qui ont un impact particulier sur les populations opprimées, marginalisées et discriminées.

La justice sexuelle requiert la remise en question des normes sociétales, des dynamiques des pouvoirs et des institutions, des attitudes et des préjugés qui perpétuent la discrimination et la violence en matière de sexualité et de santé sexuelle, et elle exige des changements structurels dans les sociétés.

L'Association mondiale pour la santé sexuelle

AFFIRME que la justice sexuelle englobe les principes de la dignité humaine, de l'autonomie, de l'intégrité corporelle, de l'autodétermination et de la citoyenneté et promeut l'inclusion, la non-discrimination et l'acceptation sociale des populations - et des individus - les plus défavorisés, marginalisés et stigmatisés en termes de classe sociale, de genre, de structures relationnelles diverses, de race/ethnie, de statut migratoire, d'âge, d'état de santé et de handicap, entre autres, et qu'elle comprend les diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre et les diversités corporelles.

RECONNAÎT que la justice sexuelle est liée à la justice climatique et environnementale, à la justice raciale, à la justice en matière de santé, à la justice en matière de genre et à la justice économique, ainsi qu'à d'autres aspects de la justice qui constituent les piliers fondamentaux d'une société juste, et qu'elle ne peut être réalisée sans la prise en compte de l'ensemble de ces éléments.

DÉCLARE que la justice sexuelle tient compte des déterminants sociaux de la santé et de la santé sexuelle et qu'elle est fondamentale pour parvenir à la meilleure santé sexuelle possible, y compris la fourniture, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité

des informations et des services en matière de santé sexuelle, ainsi que la mise en place d'une éducation sexuelle intégrale.

RECONNAÎT que les causes de la violence et des contraintes liées à la sexualité et d'autres violations des droits sexuels sont profondément enracinées dans les inégalités sociales et les inégalités liées au pouvoir et nécessitent l'accès à la justice et la mise à disposition de recours appropriés et complets, ainsi que la réparation, tant au niveau systémique qu'au niveau individuel, des personnes dont les droits sexuels ont été violés et niés.

AFFIRME que la mise en œuvre de la justice sexuelle nécessite des changements structurels dans les sociétés, du point de vue de la responsabilité des acteurs étatiques et non étatiques, et requiert l'élaboration de lois, de politiques, de programmes et d'actions sociales et professionnelles favorables. Cela doit se faire dans le cadre de processus transparents et avec le leadership et la participation significative des communautés concernées.

La WAS appelle solennellement tous les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les gouvernements, les parlements, le secteur de la justice, les acteurs de la société civile et d'autres organisations et institutions, les organisations internationales, les institutions religieuses et les dirigeants communautaires, à démanteler les barrières systémiques de l'inégalité, à éliminer la discrimination et la violence systémique, à faciliter l'accès à tous les bénéfices liés à la citoyenneté et à créer une société où la santé sexuelle peut être atteinte et où la justice sexuelle et les droits sexuels sont une réalité vécue par tous.